



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES

Service Assainissement

Bâtiment le Reflet - 9 croisée des Lys

68300 SAINT-LOUIS

Tél 03.89.70.22.65 Fax 03.89.70.22.69

**CONTROLE DE CONCEPTION
DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES**

DOSSIER N° (Cadre réservé à l'administration)

--	--	--	--	--	--	--	--

INFORMATIONS GENERALES

NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans permis de construire
- d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à avis non conforme préalable

COORDONNES DU PETITIONNAIRE

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : ___/___/___/___/___ Commune :

Téléphone : ___/___/___/___/___

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Code postal : ___/___/___/___/___ Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie Section : Parcelle :

Référence cadastrale de l'implantation de
l'installation d'assainissement Section : Parcelle :

CARACTERISTIQUES DU PROJET

MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'étude, installateur, autre...)

Nom :

Adresse :

Téléphone : ____/____/____/____/____

Réalisateur de l'installation (entreprise ou particulier)

Nom :

Adresse :

Téléphone : ____/____/____/____/____

CARACTERISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....

.....

MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE

* **Type de résidence** : Principale Secondaire Location Autre :

Combien de pièces principales (PP) la construction compte-t-elle ? .. PP

En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux*.

* *Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie,...) (1PP = 1EH).*

Nombre d'EH : EH (selon tableau ci-annexé)

AUTRES IMMEUBLES locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc...

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble :

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, source,...) :

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles séparées du système d'assainissement non collectif projeté ? Oui Non

Lit d'épandage Surface = m² soit m x m
Profondeur m

EPANDAGE EN SOL RECONSTITUE

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé Longueur = m / Largeur = m
Surface = m² / Profondeur m

Tertre d'infiltration Hauteur = m
Longueur à la base = m
Largeur à la base = m
Longueur au sommet = m
Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolite
Fournisseur :

FILIERE AGREEE

Nom commercial :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement : EH

DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) → Volume de la bâchée : m³

Pompe ou système de relevage → Volume du poste : m³
Nombre de pompes dans le poste :
Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES

Tranchée(s) d'infiltration

Tranchée(s) d'irrigation Nombre :
Longueur = m / Profondeur = m

Lit d'infiltration Surface : m² soit m x m
Profondeur = m

Réseau d'eaux pluviales* → Exutoire du réseau d'eaux pluviales :

Fossé* → Exutoire du fossé :

Cours d'eau* → Nom du cours d'eau :

Puits d'infiltration* → Dimensionnement = Profondeur =

* Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées. Se référer au règlement du SPANC. Des données concernant la nature du sol (géologie et pédologie) doivent être fournies.

OBSERVATIONS EVENTUELLES DU PETITIONNAIRE

.....

.....

.....

.....

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE

Copie de l'étude de sol dans le cas où la filière retenue est une filière dite « traditionnelle ».

Si non réalisée, les pièces ci-dessous sont à fournir :

- plan de situation au 1/25 000,
- plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figure l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle,
- fiche schématique présentant la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau).

Le cas échéant, accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

Une étude de filière devra être jointe à cette demande dans les cas suivants :

- projet concernant un immeuble comportant plusieurs logements ou locaux commerciaux,
- projet concernant une installation commune à plusieurs immeubles.

ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage à :

- informer le SPANC de toute modification de son projet,
- ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC,
- informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC,
- respecter les règles techniques de pose du système projeté,
- ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux,
- ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
- assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filières agréées),
- s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC,
- me conformer en tous points au règlement d'assainissement non collectif en vigueur, dont je reconnais avoir reçu un exemplaire.

Fait à :, le ____/____/____

Signature

TABLEAU ANNEXE

Calcul du nombre d'équivalents habitants

DESIGNATION	Equivalents habitants	Quantité d'eau usée rejetée par jour en litres
Usager permanent	1	150
Habitation individuelle de type F1 et F2	1	150
Habitation individuelle de type F3	3	450
Habitation individuelle de type F4	4	600
Habitation individuelle de type F5 et F6	5	750
Habitation individuelle de type F7	6	900
Ecoles, sans salle de gymnastique-pour 4 élèves	1	150
Ecoles (pensionnats), casernes, maisons de repos	1	150
Ecoles (demi-pension) ou similaire	0,5	75
Ecoles (externat) ou similaire	0,33	50
Salles de gymnastique pouvant également servir de dortoir militaire - par 15m ² de salle	1	150
Bâtiments administratifs, bâtiments commerciaux (sans eaux usées industrielles)		
- sans réfectoire : pour 3 employés	1	150
- avec réfectoire : pour 2 employés	1	150
Personnel d'usine : par poste de 8 heures	0,33	50
Personnel de bureaux, de magasins	0,5	75
Hôpitaux, cliniques, etc : par lit, y compris le personnel soignant et d'exploitation	3	450
Restaurants très fréquentés, autoroutes ou stations de montagne : par place assise	2	300
Hôtellerie : par lit	1	150
Restaurants : pour 7 places assises	1	150
Salles, jardins, cafés: pour 20 places assises	1	150
Hôtels, restaurants, pensions de famille : par chambre	2	300
Hôtels (sans restaurants), pensions de famille : par chambre	1	150
Terrains de camping : selon étoiles, par campeur	de 0,75 à 2	115 à 300
en moyenne : 25 emplacements par hectare rejet: 500 litres par emplacement	de 80 à 85	12500
Eglises : pour 100 places assises	1	150
Cinémas, théâtres : pour 20 places assises	1	150
Usager occasionnel (lieux publics), magasins : par client	0,05	7,5
Piscines : pour 8 baigneurs	1	150
Magasins : par WC	7	1000